

# RAPPORT MORAL

Le compte-rendu d'activité pour l'année 2003 vous a permis de comprendre que, face à nos inquiétudes générées par celui de 2002, les associations ont répondu par un sursaut de vitalité. Après une baisse sensible des adhérents, un élan dynamique nous permet de compter 570 nouvelles familles, représentant 1709 personnes (adultes et enfants mineurs), qui ont, en 2003, à travers les divers mouvements qui constituent l'Union, connu et adhéré à leur action.

Félicitations aux associations pour l'énergie déployée, bienvenue à ces familles et aux nouvelles associations qui nous ont rejoint.



L'intitulé de ces nouvelles associations, que nous avons accueillies, démontre la diversité des engagements des familles face à leurs besoins. Telle APEDYS (association de parents d'enfants dyslexiques), qui porte les difficultés et la déception des parents qui découvrent que leur enfant intelligent souffre d'un handicap particulier : la dyslexie. Elle est responsable d'un apprentissage difficile de la lecture et, par conséquent, de l'écrit. Leur recherche dynamique afin de trouver une écoute, une aide, et des actions pour alerter les milieux médicaux et scolaires motivent les familles associées.

D'autre part, nous savons tous que les loisirs partagés font partie du plaisir de vivre ensemble. C'est ce qu'expérimente l'association « les copains d'abord ». La municipalité d'Oradour sur Glane a incité des parents demandeurs de loisirs collectifs pour leurs enfants à créer une association. Ce sont en majorité des familles dont les deux parents ont une activité professionnelle. La création d'un CLSH dans le cadre de la Fédération familles rurales permet à leurs enfants de 4 à 12 ans de bénéficier de loisirs éducatifs durant les vacances scolaires et les mercredis. La gestion de cette structure, sous la responsabilité des familles permet des échanges et des innovations en adéquation avec la vie de la population, et en particulier en direction des adolescents qui avec l'aide du Directeur du Centre organisent des camps en prévision des vacances de l'été 2004.

L'année 2004, déjà à demi-écoulée nous laisse entrevoir l'arrivée d'autres jeunes familles riches de nombreux enfants, dans le cadre de l'association « Jumeaux et + ». Nous sommes aussi sollicités par une association de grands-parents actifs.



Le Mouvement familial est le reflet de la configuration de la famille du XXIème siècle, elle n'est plus monolithique mais variée selon des engagements choisis par chacun. Elle reste cependant une valeur sûre plébiscitée dans tous les sondages. Elle est le lieu d'épanouissement de chaque membre qui la compose et la société doit être attentive à en préserver la qualité de vie. Les familles elles-même doivent y participer avec vigilance.

Et c'est là tout l'intérêt d'être regroupées en associations, présentes dans l'Union (UDAF) qui a pour mission :

**« de représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées et autres organismes institués par l'Etat, le Département, la Commune. »**



Après la Convention départementale des représentants familiaux de Haute-Vienne que nous avons tenue en avril, et la Convention nationale en juin 2003, le travail de recensement effectué permet à l'UDAF 87 d'être plus proche des 116 personnes qui acceptent de représenter les familles dans les secteurs divers et variés dont le compte-rendu d'activité vous donne l'analyse.

Un bulletin trimestriel de liaison leur est adressé. Il essaie de faire connaître à l'ensemble des représentants la diversité des représentations, leurs caractéristiques, de les informer des prises de positions de l'UNAF sur les grands sujets d'actualité et sur les orientations politiques concernant la vie des familles.

Par exemple : en novembre 2003, sous l'impulsion de l'UNAF, toutes les UDAF ont fait parvenir aux élus de leur département une motion concernant les centres communaux d'Action Sociale – les CCAS. Leur constitution après chaque élection municipale et leur action étaient menacées par un amendement, voté par le Sénat, qui les rendait facultatifs, donc voués à la disparition. Les protestations du Mouvement familial, relayées par celles d'autres instances, ont alerté les députés qui ont abrogé cet amendement lorsque la loi est revenue en seconde lecture à l'Assemblée Nationale, début 2004. Tous les élus de Haute-Vienne nous ont répondu et ont soutenu cette démarche.

Les CCAS sont des commissions extra-municipales, présidées par le Maire, où siègent, à part égale, conseillers municipaux et représentants de la société civile : familles, troisième âge, associations de personnes handicapées ...

Ils ont une action importante en ce qui concerne la politique sociale des grosses agglomérations (ex : maisons de retraites, halte-garderies, crèches, lutte contre l'exclusion...). Ils se réunissent peu dans les petites communes et il serait souhaitable que les communautés de communes prennent le relais avec les CIAS (Centres intercommunaux d'Action Sociale) pour répondre aux besoins diversifiés d'une population plus importante et représentée dans les mêmes conditions.



Pour que les adhérents qui acceptent de représenter les familles puissent ajouter à leur bonne volonté et leur disponibilité des compétences pour intervenir dans les réunions et assemblées auxquelles ils participent, l'UDAF 87 propose des journées de formation. En septembre 2004, par exemple, est prévue une formation sur deux journées ayant pour thème « animer et réussir une réunion », et en octobre « prendre la parole et participer activement aux réunions ».

Des propositions de formation sont aussi relayées par l'UNAF pour les représentants des UDAF des trois départements du Limousin siégeant au Conseil d'Administration des différentes CAF, ce qui contribue à de fructueux échanges d'expériences.



L'UDAF 87 doit être attentive à favoriser les actions qui peuvent améliorer la vie quotidienne des divers membres de chaque famille, et vous trouverez, page 27, les projets concernant les actions prévues en 2004, au sein des divers services qu'elle gère.

Nous regrettons que les budgets des associations comme ceux de l'UDAF ne puissent être en adéquation avec ces projets et que des restrictions, parfois drastiques, des subventions allouées les contrarient.



La Loi de 1901 a favorisé en France l'expression des citoyens et leur participation à la vie démocratique du Pays. L'énumération des acquis obtenus par les militants associatifs bénévoles est longue et variée. Pour le Mouvement familial, on peut noter que les interpellations et propositions constantes, selon notre première mission de : « Donner son avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles », envers les gouvernements successifs depuis 1945 sont le fer de lance pour que les lois et décrets, de façon directe ou transversale, prennent en compte la vie des familles, et il ne faut jamais baisser la garde.



Depuis bientôt dix ans, la Conférence annuelle de la Famille, initiée à la demande de l'UNAF et des partenaires sociaux, traduit les évolutions de la société à travers la configuration des familles et des besoins qui en découlent. Elle améliore et pérennise les décisions prises et donne un retentissement médiatique à ces évolutions.

Après avoir travaillé à plusieurs reprises sur les modes de garde de la petite enfance, le sujet choisi pour la tenue de la Conférence en 2004 voit l'enfance grandir et arriver à un point de passage entre l'enfance et l'âge adulte : « l'adolescence ».

L'UNAF, à travers des réflexions et des réunions des UDAF dans les régions, a élaboré des propositions. Le rapport moral présenté à l'Assemblée Générale de l'UNAF les 05 et 06 juin 2004 à Strasbourg par l'écrit et la voix de M. GUIMET, militant de longue date et Secrétaire du Conseil d'Administration de l'UNAF, en a rendu compte. Nous le remercions d'avoir accepté d'être aujourd'hui parmi nous et nous sommes attentifs à son commentaire.